



8 décembre 2021

Le Service pour les Entreprises de Santé au Travail (SEST) et le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) signent un partenariat

Par ce partenariat d'envergure nationale, signé le 8 décembre, le SEST et le CNPA ont choisi de se rapprocher et d'unir leurs efforts vers des actions communes de prévention des risques destinés aux professionnels de l'automobile.

Ce partenariat permet au SEST d'**élargir considérablement son champ d'action dans le secteur de l'automobile**. Fort d'un réseau de 6000 entreprises adhérentes, le SEST pourra proposer au CNPA un accompagnement privilégié en termes de prévention des risques professionnels. Le SEST collaborera avec le CNPA notamment sur trois axes complémentaires :

- Associer les outils et ressources du SEST et du CNPA afin de sensibiliser largement sur la prévention des risques professionnels auprès de **l'ensemble des professionnels de l'automobile**. Ils mettront en place **une communication commune** large aux adhérents des deux partenaires. **Le CNPA accueillera le SEST lors des « réunions prévention » organisées pour ses adhérents d'Ile-de-France, et mettra en relation le SEST avec IRP Auto Solidarité Prévention.**
- Sensibiliser les futurs professionnels et dirigeants de l'automobile au travers **d'interventions assurées par des experts du SEST au sein de CFA et centres de formation** en lien avec le CNPA. **Le CNPA organisera des rendez-vous de présentation entre le SEST et les Directeurs de CFA Pilotes & Associés de l'ANFA en Ile de France ;**
- Travailler à **une incitation financière aux adhérents du SEST** qui sont également adhérents du CNPA, avec une adhésion préférentielle au SEST conditionnée par **l'atteinte d'objectifs de performance en santé au travail.**

RETROUVEZ TOUS NOS COMMUNIQUES ET DOSSIERS DE PRESSE SUR WWW.CNPA.FR, RUBRIQUE « PRESSE »

L'intervention dans tous les centres de formation de l'automobile donnera tout son sens à l'ambition et à l'action du SEST : prévenir en amont, pour acquérir, dès l'école, les gestes qui protègent.

Ce partenariat permettra le développement en symbiose des expertises de chacun en prévention des risques dans le secteur automobile.

> À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5ème branche économique de France avec 150 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.